

## 1. Aspects du programme de marché unique

Les entreprises industrielles estiment que le résultat positif le plus important de ce programme viendra de l'abolition des entraves techniques (normes et règles nationales faisant obstacle au libre-échange) et de la création de normes communautaires communes. Les entreprises japonaises et américaines mettent fortement l'accent sur ces facteurs précis, qui s'avèrent particulièrement importants pour les secteurs des télécommunications; de l'informatique et de l'outillage ; les normes communautaires présentent également un intérêt particulier pour les compagnies pharmaceutiques et celles du bâtiment et des matériaux de construction. Mais, pour la majorité des personnes interrogées, ces changements ne se manifesteront pas dans les faits.

Les sociétés de services, en revanche, escomptent les avantages les plus considérables de la libéralisation des services financiers et de la libre circulation des capitaux - opinion qui reflète l'importance des services bancaires et financiers dans ce groupe. Et ces aspects particuliers de 1992 (considérés également comme positifs par les sociétés industrielles) devraient se manifester plus ou moins à la date prévue.

D'autres aspects apparaissent très importants à certains industriels :

- + L'abolition des frontières douanières : les distributeurs de gros et de détail s'y intéressent particulièrement mais se montrent aussi les plus sceptiques quant à sa réalisation d'ici 1992.
- + L'ouverture des marchés publics présente un intérêt particulier pour les fournisseurs de matériel informatique et de télécommunications, ainsi que pour les sociétés de conseil en gestion. Comme on pouvait s'y attendre, les entreprises de télécommunications sont aussi les plus intéressées par la dérégulation des monopoles.
- + L'harmonisation de la TVA et des droits d'accise est une grande priorité pour les secteurs de l'automobile et, ici aussi, des secteurs de la distribution (ces derniers redoutant toutefois l'effet des changements dans les taux de TVA).
- + La réduction des aides et subventions d'Etat intéressent surtout le secteur des métaux et minerais (les entreprises sidérurgiques notamment).
- + La libre circulation des personnes est d'une importance primordiale pour le groupe des services et conseils qui comprend les experts-comptables, les cabinets juridiques et les ingénieurs-conseils, qui bénéficieront après 1992 de la reconnaissance mutuelle des diplômes.
- + La politique de la Communauté européenne vis-à-vis du commerce extérieur intéresse vivement les secteurs des télécommunications, des métaux et minerais et de l'automobile. Alors que les deux premiers secteurs considèrent cet aspect comme un avantage indéniable, certains constructeurs automobiles (étrangers à la Communauté) y voient une menace. Les entreprises japonaises sont partagées quant à la manière dont elles pourraient être affectées par cette politique de la CE.

Chacun des aspects du programme de 1992 donne lieu dans l'ensemble à des réactions très favorables. En moyenne, 87 % des sociétés industrielles et de services prévoient un effet positif et seulement 10 % un effet négatif. Cette confiance remarquable dans les avantages du programme de marché unique reflète peut-être le fait que l'échantillon de l'étude comptait une majorité de grandes entreprises déjà fortement engagées dans le commerce international.

On distingue toutefois des facteurs de préoccupation. La réduction des aides et subventions d'Etat inquiète particulièrement les fabricants de la Communauté de secteurs tels que le matériel électrique/électronique et les produits pharmaceutiques, et, comme on l'a déjà mentionné, la politique du commerce extérieur préoccupe les sociétés japonaises.

Les pronostics sont moins optimistes quant à la date où l'on ressentira les premiers effets du programme de 1992. Les premiers résultats pourraient venir de l'abolition des frontières douanières et de la libéralisation de la circulation des capitaux et des services financiers. Mais, sur presque tous les autres fronts, on prévoit des retards par rapport à 1992 ; les plus longs sont prévus dans la dérégulation des monopoles, l'harmonisation des droits d'accise, la maîtrise des aides d'Etat et l'ouverture des marchés publics.